



GENERAL FISHERIES COMMISSION
FOR THE MEDITERRANEAN
COMMISSION GÉNÉRALE DES
PÊCHES POUR LA MÉDITERRANÉE



COMITÉ DE L'AQUACULTURE

Cinquième session

Saint-Jacques-de-Compostelle (Espagne), 5 – 7 juin 2006

PROGRAMME DE TRAVAIL ET DE BUDGET PROPOSÉ POUR 2006–2008

1. Le programme de travail du Comité de l'aquaculture proposé pour la période intersessions 2006–2008 comporte notamment les éléments suivants: i) appui à la redynamisation du portail du SIPAM et à sa structure globale de fonctionnement; ii) appui à une sélection d'activités d'un ou de plusieurs des groupes de travail proposés pour le Réseau sur l'environnement et l'aquaculture en Méditerranée (EAM), dans l'exercice de ses nouvelles fonctions d'organe subsidiaire; iii) appui à une sélection d'activités proposées pour le nouvel organe subsidiaire TECAM/SELAM; iv) appui à des activités de formation dans le domaine de l'aquaculture, qui seront organisées en collaboration avec le Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes (CIHEAM) par l'intermédiaire de l'Institut agronomique méditerranéen de Saragosse (IAMZ); et v) une réunion statutaire du Comité de l'aquaculture.

2. La réalisation du programme de travail proposé dépendra, dans une large mesure, des montants disponibles provenant du budget autonome de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM), du soutien des pays donateurs, de l'engagement des Membres de la Commission et de la contribution, principalement en nature, de la FAO. Le recrutement, par la CGPM, d'un expert de l'aquaculture à temps plein est considéré comme indispensable pour pouvoir assurer un suivi adéquat du nombre toujours croissant d'activités requises par le Comité de l'aquaculture. À cet égard, le Comité est invité à examiner cette question, qui sera ensuite soumise à la Commission, à sa prochaine session.

3. À plusieurs reprises, de nombreux membres de la CGPM ont souligné l'importance croissante de l'aquaculture dans la région. En conséquence, pendant l'exercice financier 2005, une part conséquente du budget autonome a été allouée au Comité de l'aquaculture (principalement pour le SIPAM), pour qu'il s'acquitte de son mandat par l'intermédiaire de ses activités principales et spéciales. Il est prévu que cette part soit, au minimum, confirmée pour les exercices

2006–2007. Cependant, le programme de travail du Comité de l'aquaculture devra également envisager des contributions potentielles des partenaires, habituels ou autres, à l'appui du réseau du Comité et des nouveaux organes subsidiaires, ainsi que des fonds supplémentaires pour l'exécution des activités du Comité, comme mentionné plus haut.

PRINCIPALES ACTIVITÉS DU SIPAM

Réunions et objectifs

4. La neuvième réunion annuelle du SIPAM devrait avoir lieu à la fin de l'année 2006, à Chypre ou au Liban, comme convenu lors de la huitième réunion annuelle, qui s'était tenue à Split (Croatie), du 21 au 23 juin 2005.

5. À cette occasion, la première version du « SIPAM 2006 » sera présentée, ainsi que la stratégie de communication relative au SIPAM et le Projet de directives de gestion relatives au SIPAM, qui comprendra une proposition préliminaire de répartition révisée des rôles et des responsabilités. En prévision du transfert des données SIPAM dans le nouveau système, les résultats des processus de parachèvement de la collecte et de mise à jour seront présentés et analysés. Si les données relatives à l'aquaculture continuent d'être insuffisantes pour certains pays, il conviendra de prendre sans tarder des décisions, afin d'éviter, autant que possible, que cette absence n'ait de répercussions négatives sur le lancement imminent du SIPAM 2006.

6. De plus, il conviendra d'évaluer et d'analyser, lors de la réunion annuelle, la possibilité ou non d'enrichir certaines composantes du processus de redynamisation du SIPAM en vue de la transition du SIPAM dans le système global d'information de la CGPM. Il est prévu qu'un document final présentant, dans leurs grandes lignes, les résultats du processus de redynamisation et d'autres scénarios envisageables pour la consolidation et la poursuite de cette initiative soit rédigé, en vue de sa soumission à la Commission, à sa prochaine session, prévue en janvier 2007. Après cette session, un plan de travail révisé sera élaboré pour le SIPAM, en tenant compte des indications également communiquées par les membres de la CGPM.

Coordonnateurs nationaux SIPAM

7. Lors de la phase actuelle de redynamisation du SIPAM, tous les coordonnateurs nationaux seront encouragés à assumer un rôle de chef de file dans le processus de mise en place définitive des bases de données SIPAM. De plus, ils participeront activement à la mise en application du nouveau système SIPAM et à la définition du cadre de gestion global du SIPAM 2006. Leur participation sera encouragée par l'équipe MedFisis chargée du SIPAM et par le Centre régional du SIPAM, grâce à des questionnaires et au partage des documents de conception et à leur analyse. Les coordonnateurs seront également invités à participer aux essais relatifs aux nouvelles composantes du système, à mesure de leur mise à disposition.

8. La stratégie de communication du SIPAM sera également élaborée et sa version définitive sera établie, en collaboration avec l'ensemble des coordonnateurs nationaux. Le succès du processus de redynamisation, ainsi que l'importance et l'impact du SIPAM au sein du cadre régional d'informations relatives à l'aquaculture, dépendront, dans une large mesure, de l'engagement des coordonnateurs et de leurs contributions. Le mandat des coordonnateurs régionaux, tel qu'il a été adopté, figure à l'Appendice 1, à titre indicatif.

9. La question du soutien financier aux coordonnateurs nationaux, prévu dans le descriptif du projet sur le processus de redynamisation (voir document GFCM:CAQ/V/2006/Inf.8), sera analysée plus en profondeur, en particulier en tenant compte des objectifs et des critères devant être adoptés, et examinée lors de la prochaine réunion annuelle du SIPAM.

Portail du SIPAM

10. De juin à décembre 2006, l'équipe MedFisis chargée du SIPAM, établie à Rome, poursuivra la conception et la mise en application du SIPAM 2006, en collaboration avec le centre régional SIPAM et en étroite consultation avec l'ensemble des coordonnateurs régionaux. Il est

prévu que le portail soit remis à neuf dans un nouvel environnement d'exploitation utilisant les nouveaux outils de développement disponibles sur le marché, afin d'en optimiser la gestion et l'utilisation.

11. Les concertations avec l'Unité de l'information, des données et des statistiques sur les pêches (FIDI) de la FAO auront pour objectif d'assurer l'uniformisation des deux systèmes de bases de données, la normalisation des tableaux de terminologie et de référence et la définition des modèles de données pour la partie du SIPAM consacrée aux statistiques. L'achèvement de la collecte et la mise à jour des données pour l'ensemble des bases de données du SIPAM se poursuivront, en collaboration avec les coordonnateurs nationaux. D'ici à la fin du processus de redynamisation du SIPAM (janvier 2007), le nouveau portail et la migration des dernières données disponibles seront achevés. La stratégie de communication du SIPAM, telle que présentée lors de la neuvième réunion annuelle, présentera, en détail, les groupes d'utilisateurs cibles du SIPAM, le type d'informations à communiquer, les techniques et les outils adéquats à utiliser et leurs modalités de gestion.

12. De plus, une liste d'adresses des parties concernées sera établie en collaboration avec les coordonnateurs nationaux. La gestion de cette liste, à laquelle les membres du SIPAM auront un accès complet, sera centralisée par le Secrétariat à Rome. Il est prévu que cette liste devienne l'élément de « distribution sélective » du flux d'informations sur l'aquaculture régionale; les parties prenantes recevront notamment des messages chaque fois que des éléments nouveaux seront disponibles grâce au système.

Formation

13. Pendant la phase de conception et de mise en application du SIPAM 2006, la formation et/ou l'assistance informatique destinées aux coordonnateurs nationaux se poursuivront, en particulier concernant l'utilisation du logiciel WINDOWS du SIPAM, les procédures d'échange de données et le portail SIPAM. Dans le cadre des préparatifs relatifs au lancement du SIPAM 2006, une formation préliminaire sera organisée lors de la prochaine réunion annuelle du SIPAM. Des outils d'apprentissage axés sur la présentation du SIPAM 2006 aux utilisateurs et des instructions d'utilisation seront également mis à disposition. Les coordonnateurs nationaux bénéficieront également d'un soutien plus ciblé et d'une formation spécifique, à la demande, sur la gestion de l'exploitation du SIPAM.

Centre régional du SIPAM

14. Pendant le processus de redynamisation du système, le réseau SIPAM exercera ses activités par l'intermédiaire du Centre régional du SIPAM, situé en Tunisie, et de l'équipe MedFisis chargée du SIPAM à Rome. Le Centre continuera de rassembler, d'analyser et de valider les données nationales communiquées par les pays membres du SIPAM et de compiler les bases de données régionales agrégées.

15. Le Centre régional jouera un rôle de premier plan dans la conception du SIPAM 2006. Il exercera ses fonctions en étroite collaboration et en coordination avec l'équipe MedFisis chargée du SIPAM, ce qui permettra de faire en sorte que le processus de redynamisation soit le fruit de la combinaison réussie de l'expérience acquise au cours des dix dernières années et des nouvelles ressources disponibles grâce à la Commission. Le rôle du Centre régional du SIPAM en matière de gestion du SIPAM 2006 sera précisé ultérieurement.

RESEAU SUR L'ENVIRONNEMENT ET L'AQUACULTURE EN MEDITERRANEE (EAM)

16. Comme indiqué dans le document GFCM:CAQ/V/2006/3 (Activités du Comité de l'aquaculture pendant la période intersessions 2004–2006), la réunion d'experts chargés du

rétablissement du Réseau sur l'environnement et l'aquaculture en Méditerranée (EAM) s'est tenue à Rome du 7 au 9 décembre 2005, conformément aux recommandations de la Commission.

17. Les experts ont proposé que le réseau EAM soit rétabli en tant qu'organe subsidiaire du Comité de l'aquaculture de la CGPM et qu'il structure ses activités autour de groupes de travail chargés des questions suivantes: i) harmonisation des réglementations environnementales et des normes appliquées à l'aquaculture; ii) étude des interactions environnement/aquaculture; iii) intégration de l'aquaculture dans un cadre de gestion des zones côtières et iv) perception de l'aquaculture par rapport à l'environnement dans l'opinion publique.

18. Les groupes de travail auront dans un premier temps besoin d'un financement de la CGPM, comme capital d'amorçage pour démarrer leurs principales activités, si possible dès 2006. Le programme de travail à court et à moyen termes proposé par la réunion d'experts pour le nouveau réseau EAM, accompagné d'une estimation des coûts correspondant aux principales activités et d'une proposition de calendrier figurent à l'appendice F du document GFCM:CAQ/V/2006/Inf.10.

19. Il est prévu que le Comité de l'aquaculture examine et se prononce sur l'arrangement institutionnel et le mode opératoire les plus appropriés pour l'EAM, notamment sur la mise au point définitive du mandat et du programme de travail du Réseau. Par ailleurs, le Comité devra choisir parmi les activités proposées et les classer par ordre de priorité en tenant également compte des fonds et des délais nécessaires pour leur mise en oeuvre.

NOUVEL ORGANE SUBSIDIAIRE REGROUPANT LES RÉSEAUX TECAM ET SELAM

20. À sa trentième session (Istanbul, Turquie, 24–27 janvier 2006), la Commission, faisant suite à la recommandation formulée lors de l'évaluation externe du Comité de l'aquaculture et de ses réseaux (Rome, Italie, 29–30 mars 2004), est convenue d'appuyer l'organisation d'une réunion d'experts chargés de l'établissement d'un organe subsidiaire du Comité de l'aquaculture, qui fusionnerait les compétences et les mandats du Réseau sur la technologie de l'aquaculture en Méditerranée (TECAM) et du Réseau sur les aspects socio-économiques et juridiques de l'aquaculture en Méditerranée (SELAM). Ces deux réseaux seraient ainsi remplacés par une entité unique plus efficace.

21. Lors de la rédaction du présent document, la réunion devait, selon les prévisions, se tenir juste avant la cinquième session du Comité de l'aquaculture, les 2 et 3 juin 2006, à Saint-Jacques-de-Compostelle (Espagne). Pendant cette réunion, il est prévu i) de définir la raison d'être, les objectifs, le mandat, la composition et la structure opérationnelle du nouvel organe subsidiaire; ii) de convenir des premières priorités et activités communes en fonction d'un programme de travail à moyen terme et iii) de proposer la structure institutionnelle et le mode opératoire les plus appropriés pour cet organe subsidiaire.

22. À la lumière des recommandations découlant des conclusions de la réunion portant sur la création d'un organe subsidiaire du Comité de l'aquaculture sur les aspects socioéconomiques et techniques de l'aquaculture, le Comité est invité à examiner le programme de travail proposé, le financement envisageable et les implications du calendrier pour la période intersessions 2006-2008, à établir les priorités et à approuver ces propositions.

ACTIVITÉS DE FORMATION CIHEAM-IAMZ

23. Pendant la période intersessions 2004–2006, six cours et séminaires internationaux auront été organisés par le Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes (CIHEAM) par l'intermédiaire de l'Institut agronomique méditerranéen de Saragosse (IAMZ), certains grâce à une contribution financière provenant du budget autonome de la Commission, d'autres financés grâce à des fonds du Département des pêches de la FAO issus du Programme ordinaire. Les activités présentées dans le document GFCM:CAQ/V/2006/3 avaient été proposées

lors de la quatrième session du Comité de l'aquaculture (Alexandrie, Égypte, 7–9 juin 2004) et approuvées à sa vingt-neuvième session (Rome, Italie, 21–25 février 2005) par la CGPM, qui avait constaté qu'il convenait de mobiliser des fonds supplémentaires pour pouvoir organiser certaines des formations prévues par le CIHEAM.

24. À sa trentième session (Istanbul, Turquie, 24–27 janvier 2006), la Commission a convenu qu'un organe subsidiaire du Comité de l'aquaculture, couvrant les questions liées à la commercialisation et au secteur productif, devrait être établi en remplacement des réseaux TECAM et SELAM. La Commission a également reconnu que le CIHEAM-IAMZ était un partenaire de premier plan en matière de formation dans le domaine de l'aquaculture, précisant par là même les relations entre les deux institutions et le mode opératoire futur.

25. Pour la prochaine période intersessions, le CIHEAM-IAMZ a déjà mobilisé des fonds et prévu trois cours/séminaires spécialisés de courte durée auxquels participeront des collaborateurs externes. À l'heure actuelle, la participation à ces activités de formation est ouverte aux pays membres du CIHEAM. Si le Comité inclut dans son programme de travail une ou plusieurs des activités indiquées ci-après, la participation de pays membres du CIHEAM qui ne sont pas des pays méditerranéens ou limitrophes de la mer Noire sera également possible. Cependant, les fonds à cet effet devraient provenir de la Commission ou d'autres sources. Le niveau de cette participation dépendra de l'ampleur des contributions financières mobilisées.

- a) *Aquaculture en Méditerranée: stratégies, possibilités de mise en valeur et choix technologiques.* Activité prévue du 18 au 22 septembre 2006 (lieu: Saint-Jacques-de-Compostelle, Espagne). Organismes: CIHEAM-IAMZ et Agence espagnole pour la coopération internationale (AECI) par l'intermédiaire du programme NAUTA.
- b) *Les progrès réalisés dans le domaine de la reproduction des poissons et leur application à la gestion des stocks de géniteurs.* Activité prévue du 19 au 23 février 2007 (lieu: Castellón, Espagne). Organismes: CIHEAM-IAMZ et Conseil national de recherche espagnol (CSIC)/Institut d'aquaculture de Torre de la Sal (IATS).
- c) *Contrôle de la qualité et de la sécurité sanitaire du poisson et des produits dérivés.* Activité prévue du 11 au 15 juin 2007 (lieu: Saragosse, Espagne). Organismes: CIHEAM-IAMZ et FAO.

26. Étant donné que la quatrième réunion du Comité de coordination des réseaux TECAM et SELAM n'a pas eu lieu, le Comité est invité à étudier la nécessité ou non d'ajouter des activités de formation technique spécifique et des propositions éventuelles concernant ce type d'activité en vue de les intégrer dans le programme de travail 2006–2008, éventuellement en vue d'être mises en œuvre en partenariat avec le CIHEAM-IAMZ. La réalisation de ce type d'activité sera tributaire de la mobilisation de fonds suffisants qui, à son tour, garantira la participation de membres de la CGPM.

27. Compte tenu des propositions de modification, il est proposé de dissoudre officiellement le Comité de coordination des réseaux TECAM et SELAM.

AUTRES QUESTIONS

Atelier sur l'analyse du marché du bar et de la dorade

28. Les préparatifs relatifs à l'atelier conjoint SELAM/SIPAM sur l'analyse du marché du bar (*Dicentrarchus labrax*) et de la dorade (*Sparus aurata*) étaient en cours au moment de la rédaction du présent document. L'atelier aura défini et formulé des recommandations concernant les mesures à prendre. Le rapport de l'atelier est présenté dans le document d'information GFCM:CAQ/V/2006/Inf.9.

29. Dans la perspective des recommandations découlant des conclusions de l'atelier susmentionné (Rome, Italie, 12 mai 2006), le Comité est invité à examiner, à classer par ordre de priorité et à approuver les activités qui seront incluses dans le programme de travail pour la prochaine période intersessions 2006–2008.

Groupe de travail spécial conjoint CGPM/CICTA sur l'élevage durable du thon rouge/ les pratiques d'embouche en Méditerranée

30. Le Groupe de travail spécial conjoint CGPM/CICTA sur l'élevage durable du thon rouge/les pratiques d'embouche en Méditerranée a élaboré, comme requis, des Directives techniques, qui sont articulées autour des thèmes suivants: pêches de capture, transport et transfert, élevage, y compris l'identification de paramètres variés, récolte et commercialisation. À cet égard, la Commission a exprimé, à sa trentième session (Istanbul, Turquie, 24–27 janvier 2006) sa satisfaction concernant les résultats de cette activité menée conjointement avec la CICTA. Elle a également approuvé les directives techniques et invité le Comité de l'aquaculture, par le biais de l'EAM dans ses fonctions de nouvel organe subsidiaire, à continuer de développer ces directives, selon qu'il convient, en particulier en ce qui concerne les questions liées à l'aquaculture et à l'environnement.

31. Dans la perspective de l'établissement de l'EAM en tant qu'organe subsidiaire (voir paragraphes 18–20), le Comité est invité à étudier les actions concrètes pouvant être envisagées dans le cadre des activités qui seront mises en œuvre par un ou plusieurs des groupes de travail proposés pour le nouvel organe subsidiaire.

Atelier sur les bioindicateurs de l'aquaculture durable et Atelier sur la gestion des lagunes côtières et son interaction avec les pêches artisanales

32. i) L'atelier sur les bioindicateurs de l'aquaculture durable, qui devait être organisé à Montpellier (France), au début du mois d'avril 2006, a été reporté; ii) et l'Atelier sur la gestion des lagunes côtières et son interaction avec les pêches artisanales, prévu en Italie, n'a pas encore eu lieu.

33. Le Comité est invité à étudier la question de l'organisation de ces ateliers, notamment leurs objectifs et leur mandat, en tenant compte de la proposition de plan de travail de l'EAM et du TECAM/SELAM, dans leurs nouvelles fonctions d'organe subsidiaire, et à donner des précisions quant au soutien financier et logistique qui sera fourni par les deux pays membres de la CGPM qui avaient proposé à l'origine d'organiser et d'accueillir ces ateliers.

PROPOSITIONS CONCERNANT LES BESOINS FINANCIERS

34. Afin d'organiser les sessions ordinaires des organes subsidiaires du Comité de l'aquaculture et d'assurer la mise en œuvre des différentes activités proposées dans le programme de travail, il convient de mobiliser des fonds auprès de différentes sources.

35. Afin que les activités planifiées puissent être mises en œuvre en temps opportun, de manière réaliste et en garantissant la qualité de l'exécution, le Comité est invité à tenir compte des délais nécessaires pour mettre en œuvre chaque activité. Les pays membres qui proposent de se charger d'une activité sont invités à participer activement à la mise en œuvre de celle-ci. Le mode opératoire des nouveaux organes subsidiaires devra être défini avec précision, en tenant compte du fait que le Secrétaire technique du Comité de l'aquaculture assume ses fonctions à temps partiel.

36. Le tableau ci-après présente une estimation partielle des fonds nécessaires à la mise en œuvre des activités proposées pour l'exercice biennal 2006–2008.

SIPAM	\$EU
Session	
Neuvième réunion annuelle, 2006 (Chypre ou Liban) ¹⁾	2 000
Dixième réunion annuelle, 2007 ⁽¹⁾	2 000
Redynamisation du portail du SIPAM	
Consultants, développement du portail et maintenance du serveur ²⁾	67 000
EAM (organe subsidiaire)	
Les besoins financiers dépendront de la priorité accordée aux activités des quatre groupes de travail, proposées par la réunion d'experts et approuvées par le Comité, qui les classera également par ordre de priorité.	?
TECAM/SELAM (organe subsidiaire)	
Les besoins financiers dépendront des activités proposées par la réunion d'experts et approuvées/classées par ordre de priorité par le Comité.	?
ACTIVITÉS DE FORMATION (organisées par le CIHEAM/IAMZ)	
Plan de travail 2006–2008. Deux formations intégrales/quatre formations conjointes ³⁾	80 000
SESSION DU COMITÉ DE L'AQUACULTURE	
Sixième session du Comité de l'aquaculture ⁴⁾	40 000

- 1) Les membres participant au réseau SIPAM prendront à leur charge les dépenses relatives à leur coordonnateur national, à moins que d'autres fonds ne soient mobilisés. Le Département des pêches de la FAO prend à sa charge les frais de voyage de son personnel. Souvent, le pays hôte assume les frais liés à une salle de réunion et à la logistique y afférente. Le budget proposé concerne des dépenses accessoires.
- 2) Budget jusqu'à janvier 2007 pour la redynamisation du SIPAM. Il sera fait rapport des résultats de ce processus à la Commission, à sa trente et unième session (janvier 2007). Si la Commission le souhaite, l'équipe chargée de la redynamisation du SIPAM pourrait se limiter à proposer des scénarios financiers envisageables pour la maintenance et le perfectionnement du « nouveau » SIPAM, mais, de toute évidence, elle ne le ferait pas aussi en amont du projet.
- 3) Contribution dont l'imputation au budget autonome de la CGPM est demandée. Le coût direct lié à l'organisation d'une activité complète de formation est estimé à environ 40 000 \$EU, en fonction des formations dispensées par le passé par le CIHEAM-IAMZ. Le Comité peut proposer soit deux cours spéciaux destinés aux pays membres de la GCPM, soit de participer à quatre cours ou plus, en fonction du soutien financier fourni, organisés conjointement et financés par le CIHEAM-IAMZ. La FAO envisagera le soutien à certaines activités lors de l'élaboration des programmes de travail et des budgets annuels. De plus, le Secrétariat, les membres de la CGPM et le CIHEAM peuvent également mobiliser un soutien financier et logistique auprès d'autres organisations et institutions nationales et internationales.
- 4) La prochaine session du Comité de l'aquaculture se tiendra en 2008. Les estimations de coûts directs comprennent actuellement l'interprétation en quatre langues, la traduction et l'impression des documents.

MESURES PROPOSÉES AU COMITÉ

37. Le Comité est invité à examiner le programme de travail proposé et les besoins financiers pour la période intersessions 2006–2008 concernant ses organes subsidiaires et les activités y afférentes.

Appendice 1**Mandat du coordonnateur national du SIPAM**

Conscient de l'engagement de chaque État en faveur du SIPAM sous l'égide de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM), et avec le plein appui de ses supérieurs, le coordonnateur national du SIPAM s'acquitte, entre autres, des tâches suivantes:

- Représenter son pays au sein du SIPAM.
- En collaboration étroite avec le Centre régional du SIPAM et en coordination avec les autres points de liaison des réseaux du Comité de l'aquaculture, se charger de toutes les activités du SIPAM dans son pays respectif.
- Élaborer, notamment dans le cadre d'ateliers nationaux ou par le biais de bureaux locaux, les projets et initiatives relatifs à l'aquaculture qui doivent être soumis au réseau SIPAM.
- Préparer, avec le Centre régional du SIPAM, les programmes de travail nationaux annuels du SIPAM, en coordination avec d'autres organismes nationaux œuvrant dans le domaine de l'aquaculture.
- Élaborer et présenter des projets de budget annuel pour l'ensemble des activités du SIPAM, y compris les déplacements nationaux et internationaux indispensables, en vue de l'obtention des financements publics nécessaires.
- Assurer dans les délais requis la transmission régulière au Centre régional du SIPAM des données et des informations nécessaires à l'actualisation des pages du site web du SIPAM.
- Participer aux réunions régionales du SIPAM.
- Aider le Centre régional du SIPAM à trouver et à contacter les sources de financement non gouvernementales et privées susceptibles d'appuyer le SIPAM et de financer ses activités.
- Porter les informations publiées sur le site web du SIPAM à la connaissance du secteur privé, des administrations de leurs pays respectifs, et d'autres institutions comme les universités, illustrer l'intérêt qu'elles présentent et fournir des conseils sur l'utilisation du site web du SIPAM.
- Proposer régulièrement des améliorations concernant le SIPAM.
- Réaliser en permanence des évaluations internes des activités de diffusion des informations du SIPAM à l'échelon national en vue de l'amélioration constante des services fournis.
- Contribuer, de toute autre façon, à la promotion et à l'efficacité du SIPAM conformément aux suggestions que pourraient leur faire périodiquement le coordonnateur régional du SIPAM et le Secrétariat de la CGPM.